



Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de Saint-Nom-la-Bretèche

N°2022/10-42

**Objet : Vente de places de stationnement parking en sous-sol - Avenue des
Platanes – signature des actes**

L'an deux mille vingt-deux,

Le onze octobre, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Gilles STUDNIA, Maire de Saint-Nom-la-Bretèche, 1^{er} Vice-Président de la Communauté de Communes Gally Mauldre.

Présents : Gilles STUDNIA, Karine DUBOIS, Gérard PARFAIT, Muriel DEGAVRE, Dominique GERBERT, Isabelle TRAPPIER, Florent BORON, Christine CAILLAT, Michel MOREAU, Axel FAIVRE, Sylvie SORMAIL, Véronique LOZEVIS, Pascale COURMONT, Vanessa BRINKMEYER – MARTINET, Clotilde FRETÉ (arrivée à 19h58 point n°2), Christelle BARDEILLE, Romain LESAGE-GIACOMINI, Thomas BATIGNE, Jean-Philippe ANTOINE, Jérôme FENAILLON, Stéphanie NOGUES

Absents ayant donné pouvoir (article L.2121-20 du CGCT) :

Karel KURZWEIL à Gérard PARFAIT,
Jean-Marc FRUCTUS à Karine DUBOIS,
Sophie LAFEUILLADE à Jérôme FENAILLON,
Nathalie ZENOU à Jean-Philippe ANTOINE,
Éric FROMMWEILER à Stéphanie NOGUES

Absents :

Christian GHEZ,

Après avoir procédé à l'appel nominal et constaté l'existence du quorum, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal nomme Karine DUBOIS, à l'unanimité, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.



N°2022/10-42 : Vente de places de stationnement parking en sous-sol - Avenue des Platanes – signature des actes

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil municipal n° 2021/06-40 en date 29 juin 2021 approuvant le principe de mise en vente de 14 places de stationnement de parking en sous-sol avenue des Platanes du domaine privé de la commune,

VU la décision N°2022/26 nommant l'agence la Bretècheoise comme mandataire pour effectuer la vente des places au prix de 16 000€ net vendeur par place,

VU la délibération n° 2022/07-36 en date du 7 juillet 2022 autorisant Monsieur le Maire à signer les actes et documents afférents à la vente de 10 places de stationnement,

CONSIDERANT que 4 places de stationnement sont encore disponibles à l'achat, et que des offres d'achat se sont déclarées,

CONSIDERANT l'avis à l'unanimité de la commission municipale « finances, informatique et ressources humaines », en date du 04 octobre 2022,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé ci-dessus,

Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ

APPROUVE le principe de la vente de 4 places de stationnement au prix de 16 000€ par place aux personnes suivantes :

M. Bernard LEMAIRE	1 allée de la Pâture 78450 Chavenay	1 place
M. et Mme François et Christine TERRIER	34 allée Guy Moignier 78860 St Nom la Bretèche	1 place
M et Mme Kévin et Dominique BRUYERE	27 avenue du Pays de Galie 78860 St Nom la Bretèche	2 places

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les actes et documents afférents à cette vente,

PRECISE que la recette sera imputée au budget communal.

Fait et délibéré à Saint-Nom-la-Bretèche, les jour, mois et an ci-dessous,

Les membres présents ont signé au registre,

Pour extrait certifié conforme, à Saint-Nom-la-Bretèche, le 12 octobre 2022

Le secrétaire de séance

Karine DUBOIS

Ville de Saint Nom La Bretèche
Conseil municipal du 11 octobre 2022



Le Maire,
1^{er} Vice-président de la Communauté
de communes Gally Mauldre,

Gilles STUDNIA

Accusé de réception en préfecture
078-217805712-20221013-2022-10-42-DE
Date de réception préfecture : 13/10/2022